



DECISION
N°45-23



Conflent Canigó
Communauté de communes

Objet : Opération façades intercommunale – Mission suivi animation pour les années 2023-2024

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU la délibération du 12 juillet 2019 déclarant d'intérêt communautaire l'opération façades intercommunale ;

VU la délibération n°22-23 du 26 janvier 2023 approuvant le règlement de l'opération ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU la proposition de SOLIHA 66 pour une mission de suivi animation de l'opération pour une durée de 2 ans à compter du 01/03/2023;

Considérant que l'opération engagée nécessite un suivi technique spécialisé ;

D É C I D E

Article 1 : la proposition de SOLIHA 66 pour une mission de suivi animation de l'opération façades intercommunale pour une durée de 2 ans à compter du 01/03/2023 est acceptée.

La proposition comporte une part fixe (mission générale d'assistance – 2800€ HT/an) et une part de rémunération au dossier – 390€ HT/dossier). Les modalités de paiement sont indiquées dans la proposition.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3: Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 22/02/2023.

Le Président,

Jean Louis JAL
LLAT.





OPERATION FACADES CONFLENT CANIGO

Proposition de Mission 2023-2024

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
PYRÉNÉES ORIENTALES

N°SIRET : 308 129 162 000 35

JANVIER 2023

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le 01/03/2023

ID : 066-200049211-20230222-DC4523-CC

Berger
Levrault

*SOLIHA 66
23 rue François Broussais-66 100 -Perpignan
Tel : 04.68.54.65.45- contact.pyreneesorientales@solihha.fr*

Missions générales	Qui ?	Observations
<p>L'équipe SOLIHA66 propose au maître d'ouvrage de poursuivre le processus d'instruction et de suivi de son aide à la mise en valeur des façades. Le chef de projet de l'équipe contribue à toute action de communication spécifique Et propose 1 permanence d'information mensuelle et une visite à domicile pour chaque projet façade</p> <p>Cette présence de terrain permettant de détecter de nouveaux projets plus globaux d'amélioration de l'habitat et de lutte contre l'habitat indigne</p> <p>La conseillère technique, a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le conseil technique aux propriétaires et leur sensibilisation sur les problématiques architecturales et patrimoniales avant travaux. - Une information sur la réglementation d'urbanisme - Une proposition de couleurs et la rédaction des préconisations à destination du propriétaire (lui permettant de déposer sa déclaration préalable de travaux en mairie et visée par l'architecte des bâtiments de France), puis à destination des artisans afin de réaliser les travaux - Le contrôle après travaux permettant de certifier à la Ville leur parfait achèvement <p>Elle présentera de façon positive ces conseils et le respect des préconisations architecturales et techniques comme une contrepartie évidente à l'aide financière de la collectivité.</p> <p>Le bilan opérationnel sera présenté en fin d'année, illustré avec l'ensemble des réalisations effectuées et cartographiées</p>	<p>Chef de projet</p> <p>Conseillère Technique</p>	<p>SOLIHA anime depuis plusieurs années l'action de mise en valeur des façades en centre ancien</p> <p>Un partenariat permanent entre SOLIHA, le CAUE, le service Urbanisme de la CCConflent Canigo et l'U.D.A.P. pour le respect des prescriptions architecturales adaptées</p> <p>Des bilans illustrés pour valoriser la mise en valeur du cadre de vie dans les cœurs de villes et villages</p>

SOLIHA 66

23 rue François Broussais-66 100 - Perpignan

Tel : 04.68.54.65.45- contact.pyreneesorientales@solihaj.fr

ESTIMATIF DES HONORAIRES MISSIONS OPERATION FACADES 2023 et 2024

DESCRIPTIF DES MISSIONS	HONORAIRES HT	HONORAIRES TTC
<p>Mission générale d'assistance à la commune comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Animation permanences à raison d'une permanence mensuelle de janvier à décembre -Participation aux actions de communication et sensibilisation des habitants et professionnels -Visites à domicile et sensibilisation du propriétaire -Participation animation suivi des comités techniques proposés par le maître d'ouvrage -Bilan opérationnel de l'action 	<p>2 800€ HT</p>	<p>3 360 € TTC</p>
<p>Rémunération au dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Assistance aux propriétaires privés avec montage et dépôt dossier, suivi des demandes de subvention, recherche de financements autres - Conseils et sensibilisation des propriétaires aux prescriptions architecturales -Etablissement d'un document de préconisations permettant le dépôt de la déclaration préalable en Mairie -Analyse des devis, rédaction fiche de calcul et montage dossier de demande de subvention -Contrôle après travaux 	<p>390 € HT par dossier Soit pour 26 dossiers par an 10 140 € HT /an</p>	<p>Soit 468 € TTC par dossier Soit pour 26 dossiers par an 12 168 € TTC/an</p>

Soit sur la base d'un objectif de 26 projets par an, un montant total HT de 12 940 € HT soit 15 528 € TTC

TOTAL SUR 2 ANS : Objectif 52 projets

25 880 € HT soit 31 056 € TTC

Modalités de versement de la rémunération :

La part forfaitaire de la mission générale sera versée au semestre sur la base de rapports de mission.

La part au dossier sera versée à hauteur de 80% à la rédaction du document de préconisations pour la déclaration préalable et 20% à la proposition de règlement en fin de travaux

A parader, le 22/07/2023

Bon pour accord,

SOLHA 66

23 rue François Broussais-66 100 - Perpignan

Tel : 04.68.54.63.45 - control.pyreneesorientales@solha.fr

